



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 22 mars 2018

Membres présents : 40

MMES BARRAULT Brigitte, BERTHIER Catherine, BEVIERE Monique, CHANTEREAU Agnès, DAUVILLIERS Delmira, DENIAU Evelyne, DESPREZ Nicole, FAUTRAT Marie-Françoise, HINCKY Françoise, LEVY Véronique, PASQUET Joëlle, POUILLART Nadège.

MM. BACHELET Michel, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BOUVARD Jean-Claude, BRICHARD Gérard, BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CANTOURNET-ALTAYRAC René, CATINAT Thierry, CITRON Jacques, CITRON Olivier, DONES Jacky, ELAMBERT Alain, GAULTIER Jean-Claude, GUERINET Patrick, JOVE Louis, LEGOFF Jean-François, MAMEAUX Dominique, PETETIN Marc, PETIOT Pierre, PICARD Michel, PIERQUIN José, RIBEAUCOURT Pascal, SILLET Jean-Marc, TOURAINE Michel, VERNEAU Daniel, VINCENT Christian.

Pouvoirs : 5

Mme BRAAT Evelyne donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique ;
Mme CHARVIN Evelyne donne pouvoir à M. BACHELET Raynald ;
M. POISSON Bertrand donne pouvoir à M. BOUVARD Jean-Claude ;
M. ROUSSEAU Pierre donne pouvoir à M. BOURGEOIS Martial ;
M. VILLARD André donne pouvoir à M. CITRON Jacques.

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 15 février 2018
- Election pour le poste de membre au Bureau du PETR
- Election pour le poste de 3^{ème} Vice-président du PETR
- Validation du Règlement Intérieur du PETR
- Présentation et adoption du Compte de Gestion 2017
- Présentation et adoption du Compte administratif 2017 et affectation des résultats
- Vote du budget unique 2018 et du montant de la participation des collectivités membres
- Avenant n°2 au Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST)
- Lancement de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille Mme la Sous-préfète, les élus, et remercie M. CITRON de la mise à disposition de la Salle des Fêtes de Bazoches-les-Gallerandes. Ce dernier présente sa commune en quelques mots.

Mme BEVIERE présente les deux nouveaux délégués de la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais, M. Fabien BERCHER (absent) et M. CANTOURNET-ALTAYRAC.

M. GUERINET est désigné secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture des pouvoirs reçus, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 15 février 2018

Madame BEVIERE rappelle que le compte-rendu a été envoyé précédemment par mail, puis revient sur le point principal à l'ordre du jour de ce Comité, le débat d'orientations budgétaires.

Il est proposé de modifier un paragraphe à la page 3 comme suit, pour donner suite à la proposition de M. TARTINVILLE : « Cela n'aura pas d'incidences car le Cabinet PIVADIS reprend la mission de Terres Neuves et a recruté le chef de projet, Quentin MACKRE ». Le remplacement du terme « mission » en lieu et place de « mandat » évite toute confusion entre les termes mandat/mandant/mandataire.

Cette proposition est validée.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu modifié est adopté à l'unanimité.

Election d'un membre du Bureau

Mme BEVIERE rappelle qu'à la suite de la démission de M. THION de son poste de délégué de la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais, et donc de sa fonction de 1^{er} Vice-président, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un membre du Bureau, puis du 3^{ème} Vice-président.

Deux délégués ont fait acte de candidature pour représenter la CC Pithiverais Gâtinais au Bureau du PETR : M. BERTHELOT et M. CANTOURNET-ALTAYRAC.

La Présidente invite les deux candidats à se présenter. M. CANTOURNET-ALTAYRAC commence, suivi de M. BERTHELOT. Constitution du bureau de vote unique. M. PICARD est désigné Président du bureau. M. PETIOT est désigné 1^{er} assesseur et M. BOURGEOIS 2^{ème} assesseur.

Il est procédé au dépouillement :

Nombre de membres du comité syndical	: 65
Nombre de bulletins dans l'urne	: 44
Nombre de bulletins blancs	: 0
Nombre de bulletins nuls	: 2
Nombre de suffrages exprimés	: 42
Majorité absolue	: 21

M. René CANTOURNET-ALTAYRAC obtient 11 voix.

M. Michel BERTHELOT obtient 31 voix.

M. Michel BERTHELOT est élu au Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, à la majorité absolue, au 1^{er} tour.

Election du 3^{ème} Vice-président

Mme BEVIERE précise que deux candidatures déclarées ont été reçues au PETR, celles de M. Pierre ROUSSEAU et de M. René CANTOURNET-ALTAYRAC. Ce dernier n'ayant pas été élu au Bureau, sa candidature n'est plus recevable, seuls les membres du Bureau étant éligible à une vice-présidence.

M. Pierre ROUSSEAU est donc le seul candidat au poste de 3^{ème} Vice-président du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Etant absent pour raisons professionnelles, M. BOURGEOIS, Président de la CC Plaine du Nord Loiret, présente M. ROUSSEAU. Compte tenu de la présence d'un seul candidat, les élus ne souhaitent pas que l'élection se fasse à bulletin secret mais à main levée.

Monsieur ROUSSEAU est donc élu à l'unanimité des présents. Nombre de votants : 44.

Nombre de voix obtenu par M. Pierre ROUSSEAU : 44

M. Pierre ROUSSEAU est élu à la majorité absolue, au 1^{er} tour, 3^{ème} Vice-président du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Modification du Règlement Intérieur

Mme BEVIERE rappelle l'obligation faite de délibérer dans les 6 mois suivant toute modification des statuts du PETR. Ces derniers ayant évolué pour adjoindre la compétence PCAET en décembre dernier, le PETR doit délibérer sur son Règlement Intérieur. Aucune modification n'est cependant à apporter au document.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Règlement Intérieur est adopté à l'unanimité.

Présentation et adoption du Compte de Gestion 2017

Mme BEVIERE précise que seuls les tableaux récapitulatifs correspondant aux pages 22 et 23 du compte de gestion sont joints à la pochette du Comité syndical.

Résultats budgétaires de l'exercice.

En recettes.

Section d'investissement. Prévisions budgétaires totales de 206 056,67 € ; titres émis pour 51 201,84 €, aucune annulation de titres, soit des recettes nettes de 51 201,84 €.

Section de fonctionnement. Prévisions budgétaires totales de 1 022 370,62 € ; titres émis pour 639 448,47 € et 97,01 € de réductions de titres, soit des recettes nettes de 639 351,46 €.

En dépenses.

Section d'investissement. Autorisations budgétaires totales de 206 056,67 € ; mandats émis pour 41 237,22 €, aucune annulation de titres, soit des dépenses nettes de 41 237,22 €.

Section de fonctionnement. Autorisations budgétaires totales de 1 022 370,62 € ; mandats émis pour 684 985,46 € ; annulations de mandats de 1 705,32 €, soit des dépenses nettes de 683 280,14 €.

Total des sections.

En recettes. Prévisions budgétaires : 1 228 427,29 €.

Titres de recettes émis : 690 650,31 €.

Réductions de titres : 97,01 €.

Recettes nettes : 690 553,30 €.

En dépenses. Autorisations budgétaires : 1 228 427,29 €.

Mandats émis : 726 222,68 €.

Annulations de mandats : 1 705,32 €.

Dépenses nettes : 724 517,36 €.

Résultat de l'exercice.

Excédent en section d'investissement : 9 964,62 €.

Déficit en section de fonctionnement : 43 928,68 €.

Total des sections : déficit de 33 964,06 €.

Résultat d'exécution.

Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 152 475,45 €.

Résultat de l'exercice 2017 : déficit de 33 964,06 €.

Résultat de clôture de l'exercice 2017. En investissement : 137 992,45 €. En fonctionnement : - 19 481,06 €, soit un total de 118 511,39 €.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Présentation et adoption du Compte administratif 2017 et affectation des résultats

Mme BEVIERE commente les principaux chapitres et articles.

En section de fonctionnement. En dépenses.

Article 002 « déficit de fonctionnement ». Comme vu précédemment, déficit de 19 481,06 €.

Article 011 « charges à caractère général ». La grande différence vient des études, dont certaines ont dû être décalées dans le temps.

L'article 6238 « divers » correspond aux « réserves ».

L'article 012 « charges de personnel ». Rien de particulier à signaler.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 683 280,14 €, pour un prévisionnel de 1 022 370,62 €.

En recettes de fonctionnement.

L'article 74 « subventions » s'élève à 620 965,35 €. Mme BEVIERE précise les différents financeurs.

-Etat (DIRECCTE, ADEME, DREAL, ARS). Réalisations à hauteur de 20 644,80 € pour un prévisionnel de 41 016,00 €.

-Régions (Centre-Val de Loire, Ile de France). Réalisations à hauteur de 226 670,94 € pour des prévisions à hauteur de 402 753,00 €. Il s'agit des aides pour les projets financés par le FEADER, le FEDER, le contrat Natura 2000, le Contrat Global, le SAGE, la GPEC T, le CLS et le SCoT.

-Groupement de collectivités à fiscalité propre. Il s'agit des cotisations des Communautés de communes, à 3,10 €/habitant.

-Autres organismes. Il s'agit des deux agences de l'eau, l'AESN et l'AELB.

L'article 7780 « autres produits exceptionnels » s'élève à 12 260,86 € pour un prévisionnel de 470,00 €. Il s'agit du remboursement de la plateforme de la taxe de séjour par l'Office de tourisme du Grand Pithiverais, prévu initialement sur le budget 2018.

Recettes totales à hauteur de 663 799,08 €, pour un prévisionnel de 1 022 370,62 € ; résultat de clôture en déficit de 19 481,06 €.

En section d'investissement.

En dépenses.

Les dépenses principales concernent l'étude du SCoT : 30 362,16 € et restes à réaliser de 69 637,84 €.

En recettes.

Reprise de l'excédent (article 001) pour 128 027,83 €.

Opérations d'ordre de transferts entre sections (article 40) pour 46 293,84 €.

Le total des recettes s'élève à 179 229,67 € pour un prévisionnel de 206 056,67 €.

Le résultat de clôture est de 137 992,45 €.

La Présidente quitte la salle.

M. GUERINET prend la présidence du comité. Il donne lecture de la délibération, puis soumet aux voix le compte administratif.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité.

Mme BEVIERE rejoint la salle. M. GUERINET lui fait part de la décision.

Mme BEVIERE remercie les élus de leur confiance renouvelée.

Affectations des résultats. Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Dépenses d'investissement : 41 237,22 €.

Recettes d'investissement : 51 201,84 €.

Résultat d'investissement de l'exercice N-1 : 128 027,83 €.

Le résultat de clôture, qui tient compte du résultat d'investissement de l'année antérieure, est de 137 992,45 €.

Restes à réaliser en dépenses : 78 637,84 €.

Dépenses de fonctionnement : 683 280,14 €.

Recettes de fonctionnement : 639 351,46 €.

Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 : 24 447,62 €.

Le résultat de clôture qui tient compte du résultat d'investissement de l'année antérieure est en déficit de 19 481,06 €.

Il est proposé d'affecter, en dépenses de fonctionnement, au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » la somme de 19 481,06 € et en recettes d'investissement, au compte 001 « excédent antérieur reporté », la somme de 137 992,45 €.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

Vote du budget unique 2018 et du montant de la participation des collectivités membres

Mme BEVIERE commente les principaux chapitres et articles.

En section de fonctionnement. En dépenses.

Article 002 « déficit de fonctionnement ». Comme vu précédemment, reprise du déficit de 19 481,06 €.

Article 011 « charges à caractère général ». La grande évolution vient des études, dont certaines sont programmées sur cet exercice 2018. Le montant prévisionnel est de 595 080,14 €, dont 288 983,00 € pour le SAGE.

L'article 6238 « divers » correspond aux « réserves ». 100 257,14 € sont prévus.

L'article 012 « charges de personnel ». Rien de particulier à signaler, cette ligne étant plutôt stable.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 124 363,75 €.

En recettes de fonctionnement.

L'article 74 « subventions » s'élève à 1 113 753,75 €. Mme BEVIERE ne détaille pas les types de financeurs, puisqu'en continuité avec l'exercice 2017.

Cotisations des Communautés de communes. Comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le montant de la cotisation est proposé à 3,35 €/habitant. Il s'agit d'anticiper la baisse du financement régional pour le fonctionnement du PETR.

La hausse, cependant, ne permet pas d'arriver à l'équivalence des cotisations 2017 : 206 930,75 € contre 208 013,10 € en 2017 (départ des communes du Bellegardois en mai 2017).

Recettes totales à hauteur de 1 124 363,75 €. Mme BEVIERE précise que sur ce montant, environ 300 000 € sont destinés au financement des actions et programmes du SAGE, pris en charge à 100% par les financeurs.

En section d'investissement.

En dépenses.

Les dépenses principales concernent l'étude du SCoT : 71 638,00 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 221 627,00 €.

En recettes.

Reprise de l'excédent (article 001) pour 137 992,45 €.

Opérations d'ordre de transferts entre sections (article 40) pour 47 192,55 €.

Une subvention de l'Etat pour le SCoT est attendue, à hauteur de 26 000,00 €.

Le total des recettes s'élève à 221 627,00 €.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération. Il est proposé de voter le budget unique 2018 du PETR équilibré en recettes et dépenses à 1 124 363,75 € en section de fonctionnement et à 221 627,00 € en section d'investissement.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le budget unique 2018 et le montant de la participation sont adoptés à l'unanimité.

Mme BEVIERE souhaite que les Communautés de communes procèdent dans les meilleurs délais au versement de leur cotisation, notamment pour éviter d'utiliser la ligne de trésorerie.

Signature de l'avenant n°2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2016-2022

Mme BEVIERE rappelle que les propositions de modifications faites par la Région Centre-Val de Loire ont été évoquées lors d'un précédent Comité syndical par Mme BESNIER, Vice-présidente.

Le tableau de synthèse joint à la pochette du Comité reprend les modifications financières dans chacune des mesures du contrat. Sur la proposition envoyée par la Région, il a été relevé une erreur sur le montant global du contrat, à hauteur de 8 212 000 € et non pas 8 125 000 €. Il sera proposé à la Région d'ajouter la formulation « si le maître d'ouvrage renonce lui-même à cette possibilité » à l'article sur les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), en page 5.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Lancement de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

PCAET. Après avoir rappelé l'obligation faite par l'Etat aux Communautés de communes de plus de 20 000 habitants de réaliser un PCAET, et de l'intérêt de réaliser un plan à l'échelle du PETR, Mme BEVIERE précise qu'une délibération doit être prise pour lancer la démarche de PCAET sur le territoire.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Cette dernière rappelle le phasage du PCAET, à savoir une phase de diagnostic, une phase d'élaboration de la stratégie, une phase lors de laquelle sera établi le plan de concertation (privé et public), le plan d'action lui-même et la phase de suivi/évaluation.

Une équipe projet sera constitué, associant le PETR, les DGS et les responsables techniques des EPCI, les techniciens des partenaires (ADEME, DDT, DREAL, etc.).

Un Comité technique sera créé, représentant en son sein les structures partenaires (PETR, EPCI, services de l'Etat, etc.).

Enfin, un Comité de pilotage sera le garant de la procédure et de l'adéquation du PCAET aux enjeux du territoire.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme la Sous-préfète, qui évoque le développement du numérique sur le territoire, faisant référence au rendez-vous du 21 mars avec M. NERAUD au Conseil départemental du Loiret.

Cette réunion avait pour objectif d'envisager les complémentarités entre le déploiement du THD réalisé par le Département et les besoins finaux et concrets des territoires, afin de mobiliser les dotations adéquates, notamment à travers le Contrat de ruralité, la DSIL ou la DETR.

Des exemples de projets sont donnés, comme le déploiement de points optiques communaux, des classes numériques, etc.

Un des enjeux est de pouvoir mutualiser les équipements et les investissements, associant le cas échéant le secteur privé et les collectivités (ZA, ZI, accès fibre entreprises, réseaux entreprises, etc.).

Sur présentation de projections d'utilisations, le Département s'est engagé à étudier la faisabilité du développement d'une infrastructure sur un espace donné.

Il a été proposé l'organisation d'une réunion d'information, avant l'été 2018, sur le thème du développement du THD et du numérique. Le PETR pourrait devenir territoire expérimental sur des usages mutualisés.

- Appel à projets WIFI 4 EU. Mme BEVIERE évoque cet appel à projets, lancé par la Commission européenne et le Ministère de la Cohésion des territoires, pour soutenir le déploiement de l'accès à Internet par WI-FI, en particulier dans les territoires et espaces les plus fragiles ou moins bien couverts par les réseaux fixes et mobiles.

L'information ayant déjà été relayée auprès des collectivités, les communes de Pithiviers et Dadonville se sont positionnées sur cet appel à projets.

- Opération « L'artisanat eau propre ». Mme BEVIERE évoque cette action mise en place par l'AESN et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret dans le cadre des Contrats Globaux d'Actions Essonne amont et Loing en Gâtinais. Cette action pilote a pour but de financer des projets qui luttent contre les risques de pollution des nappes superficielles. Une entreprise seule ne peut bénéficier d'aides AESN, c'est pourquoi cette action collective est mise en œuvre. Les entreprises visées sont celles des arts graphiques, de la mécanique auto ou agricole, les entreprises de peinture.

Une communication sera faite très prochainement sur la réunion d'information qui se tiendra au PETR le lundi 9 avril.

- Ateliers SCoT. Mme BEVIERE rappelle que la révision du SCoT en est au stade du DOO (Documents d'Orientations et d'Objectifs). Elle insiste sur cette étape de la révision du SCoT car le DOO est un document prescriptif aux tiers, dont les PLU et PLUi.

Les ateliers se tiendront le 23 avril pour la CC Pithiverais Gâtinais, le 24 avril pour la CC du Pithiverais et le 25 avril pour la CC Plaine du Nord Loiret.

Mme BEVIERE passe la parole à Olivier FLORINE qui précise les objectifs de ces ateliers. La première partie de la réunion sera le débat sur le projet de DOO, la seconde un exercice de confrontation du projet de DOO avec un document d'urbanisme de la Communauté de communes concernée.

Mme BEVIERE remercie les membres du Comité syndical de leur présence, salue l'engagement des Vice-présidents ainsi que celui des collaborateurs, qui œuvrent pour l'intérêt du territoire.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h20. M. CITRON invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Patrick GUERINET

Monique BEVIERE